



Arrêté n° 2018/050

Annulant l'enquête publique
relative à Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Fontenay-en-Parisis.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles L121-4, L123-1, L123-8, L123-9 et L123-13 et les articles R123-19 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil Municipal, n° 2018/075 en date du 16 octobre 2018 prescrivant la modification du PLU,
- Vu la décision N° E18000076/95 en date du 2 novembre 2018 du Président du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE désignant Mme Dalila DA COSTA ALVES en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire,
- Vu l'arrêté n° 2018/045 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Fontenay-en-Parisis,
- Vu l'avis de l'Autorité environnementale en date du 11 décembre 2018 prescrivant une évaluation environnementale,

ARRETONS

ARTICLE 1er

L'enquête publique concernant la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme est arrêtée.

ARTICLE 2 :

Suite à la décision prise par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de soumettre la procédure à évaluation environnementale, l'enquête publique relative à la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Fontenay-en-Parisis, prévue initialement à compter du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au samedi 16 février 2019, est reportée à une date ultérieure.

ARTICLE 3 :

Un avis au public faisant connaître le report de l'enquête publique sera publié dans les deux journaux d'annonces légales : Le Parisien et La Gazette du Val d'Oise.

Cet arrêté sera affiché et publié par tout autre procédé en usage de la Commune de Fontenay-en-Parisis notamment sur le site Internet de la Mairie : <http://www.fontenay-en-parisis.fr>.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Madame le Commissaire Enquêteur,
- à Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

A Fontenay-en-Parisis, le 26 décembre 2018

Le Maire,
Roland PY

